



## SAISINE DE L'EXECUTIF

« Avis sur le débat d'orientations budgétaires pour 2007 »

présenté par

**Clet VIOLEAU**

Membre de la Commission de Synthèse

Rapporteur Général du Budget

SEANCE PLENIERE DU 16 NOVEMBRE 2006

Conseil économique et social de Bourgogne  
17, boulevard de la Trémouille - BP 1602 – 21035 Dijon cedex - Tél. 03 80 44 34 32 - Fax 03 80 44 33 09  
e-mail : [cesr@cr-bourgogne.fr](mailto:cesr@cr-bourgogne.fr) [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

# LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

## VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif aux débats d'orientations budgétaires pour 2007,
- ◆ Les avis des commissions du CESR,
- ◆ L'avis de la commission de synthèse,

## CONSTATE :

Au même titre que l'an passé, le rapport du Conseil Régional de Bourgogne ne prend en compte que des estimations de ressources fiscales et doit donc se limiter à définir un cadre d'orientations reposant sur des projections mais dont la traduction opérationnelle restera conditionnée par les montants effectifs qui ne seront connus qu'au moment de la notification des bases.

Ce document s'appuie sur des données macroéconomiques du contexte international et européen ainsi que sur des éléments du contexte national, propres à peser sur les finances régionales.

Du fait de la régionalisation de l'assiette de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), le budget régional devient sensible aux tensions sur les prix pétroliers. De manière globale, ce sont près de 86 % des recettes régionales (hors emprunt) qui seront directement dépendantes de l'environnement macroéconomique national et local en 2007.

La réforme de la taxe professionnelle est également appelée à impacter les ressources régionales.

La Bourgogne qui avait en 2004 le taux de taxe professionnelle le plus bas des régions de métropole (hors Ile de France) serait particulièrement pénalisée par le choix de l'année de référence (2004). Elle devrait s'acquitter d'un ticket modérateur dès lors que son taux de taxe professionnelle excède 1,78 %, là où pour la majorité des régions (14) le seuil se situe à 2,30 %. Les nouvelles simulations communiquées par le MINEFI en octobre fait ressortir un pourcentage de bases plafonnées en diminution de 19 points pour s'établir à 36 % alors que le 1<sup>er</sup> jeu de simulations estimait ce pourcentage de bases à 54,9 %. Il est probable que les données diffusées par le MINEFI soient sous évaluées. Le Cabinet FCL-consultants projette de son côté une proportion de bases plafonnées se situant à 40,6 % pour la Bourgogne.

Le facteur de risques pour la Région est très important en ce qui concerne les entreprises non plafonnées à l'heure actuelle et dont la cotisation totale à acquitter est proche de la limite des 3,5 % de sa valeur ajoutée. Qui plus est, dans aucune des 3 simulations de bases plafonnées évoquées, la Région n'est éligible au mécanisme de refaction du ticket modérateur.

Le Conseil Régional de Bourgogne a choisi d'opter pour l'hypothèse médiane d'une part de bases plafonnées à 40,6 % dans l'optique de sa préparation budgétaire 2007. Ce qui induirait, sur la période 2007-2010 une perte cumulée de produit fiscal de plus de 51 millions d'euros et une perte cumulée encore plus marquée en dynamique, soit 58 millions d'euros (79 millions d'euros avec 54,9 % de bases plafonnées).

En outre, le mécanisme de modulation régionale de la TIPP (à partir de 2007 et jusqu'en 2009 inclus) aura également une incidence conséquente. Les régions ne pouvant faire varier leur tarif régional de TIPP que dans la limite du niveau de la fraction de TIPP qui leur a été attribuée en 2006, la Bourgogne sera limitée puisque ses fractions de tarifs 2006 s'établissent respectivement à 1,07 €/hl, s'agissant du supercarburant sans plomb et à 0,75 €/hl s'agissant du gazole. Mais pour l'heure, la Région ne dispose d'aucune information sur le niveau de correction qui sera apporté à ces fractions de tarifs découlant de l'amendement voté à l'Assemblée nationale en première lecture du projet de loi de finances. Toutefois, cette régionalisation de l'assiette de la TIPP devrait desservir la Bourgogne qui percevra désormais un produit dépendant d'une assiette très peu évolutive voire en recul.

De plus, la compensation versée par l'Etat pour le transfert des personnels TOS titulaires, le transfert anticipé de l'AFPA et la poursuite de la mise en place des dispositifs de formations sanitaires et sociales étant fixée selon la moyenne des montants dépensés pour l'exercice de la compétence concernée lors des trois dernières années en ce qui concerne le fonctionnement et au regard des cinq dernières années en matière d'investissement, l'estimation des charges réellement transférées s'en trouve faussée.

Le budget régional reste résolument tourné vers le fonctionnement. La part des recettes de fonctionnement continue de croître ; elle constitue plus de 90 % des recettes totales hors emprunt, notamment du fait de la hausse de la fiscalité régionale alors que les recettes d'investissement stagnent.

La croissance de la capacité d'autofinancement brute (ou épargne brute) est également tirée par une hausse des revenus issus de la fiscalité régionale ainsi que par une progression des dotations versées. Sur les trois dernières années, l'autofinancement est d'ailleurs le mode prioritaire de financement des investissements. Le fonds de roulement a été volontairement diminué en 2005 afin de le ramener à un niveau de 9,1 millions d'euros en fin d'exercice soit 10,91 jours de dépenses de fonctionnement.

Concernant la prise en charge des compétences obligatoires, l'effort régional en matière de TER est particulièrement marqué en Bourgogne ainsi qu'en matière de soutien de l'apprentissage et de fonctionnement des lycées.

Les taux de fiscalité bourguignons 2006 se placent dans la moyenne des régions de métropole. Le plafond fiscal de la Bourgogne est estimé à 101 millions d'euros soit 62 euros par habitant ratio, inférieur de 9 euros à la moyenne régionale. La Bourgogne se positionne dans une situation médiane en termes d'effort fiscal et dans la moyenne haute des régions de métropole en ce qui concerne les tarifs de la taxe sur les cartes grises (35 euros).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'encours de dette de la région Bourgogne s'élève à 147 millions d'euros, l'équivalent de 92 euros par habitant, soit 68 euros de moins que la moyenne des régions. La Bourgogne poursuit son désendettement avec un encours en diminution de 14,5 % sur l'année tandis que la dette moyenne des régions de métropole progressait de 6,9 %. Sa capacité de désendettement s'établissait à 1 an et 1 mois.

Les premières estimations de recettes pour 2007 concernant les transferts de l'Etat font apparaître une dotation globale de fonctionnement (DGF) qui pourrait s'élever à 165,56 millions d'euros, une dotation générale de décentralisation (DGD) de 20,75 millions d'euros, des dotations relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage (DDRFPA) à hauteur de 46,74 millions d'euros, un Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) de 9,40 millions d'euros et une dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) de 14,86 millions d'euros.

En matière de compensation fiscale, les hypothèses font état de 10,50 millions d'euros.

Pour ce qui est de la fiscalité, le produit de TP 2007 net du ticket modérateur pourrait s'établir à 63,78 millions d'euros. A taux de fiscalité inchangé et selon une hypothèse d'évolution des bases estimée à 1,40 %, le produit du foncier bâti pourrait s'élever à 48,64 millions d'euros.

Le produit du foncier non bâti, à taux d'imposition inchangé, est estimé à 0,35 millions d'euros. Quant au produit des cartes grises, dans l'hypothèse d'un tarif inchangé par rapport à celui de 2006, il pourrait être de 50,52 millions d'euros.

La contribution au développement de l'apprentissage introduite par la loi de finances initiale pour 2005 pourrait s'élever à 14,46 millions d'euros.

Enfin, compte tenu des informations actuellement disponibles, le produit de TIPP est estimé à 28,85 millions d'euros.

Au total, les premières estimations de recettes pour 2007 atteignent un montant prévisionnel de 521 329 318 euros, soit une augmentation de 7,53 % par rapport au BP 2006 qui s'établissait à 484 821 358 euros.

Au regard de la programmation pluriannuelle régionale, et en particulier concernant l'exécution du Contrat de Plan 2000-2006, il faut noter que seuls 2% de la part régionale n'ont pas fait l'objet d'inscriptions, soit 6,146 millions d'euros. L'exécution de ce contrat se poursuivra cependant en 2007 pour quelques actions ciblées qui feront l'objet d'inscriptions complémentaires d'AP-AE.

Pour ce qui est de la mise en place des Contrats de projets 2007-2013, et après quelques mois de négociation, l'enveloppe totale s'élèverait à 272, 88 millions d'euros. Une révision annuelle des contrats de projets serait effectuée, de même, une nouvelle répartition des enveloppes pourrait être mise en place à mi-parcours, en 2010 en fonction de la situation d'avancement des différents contrats.

Il faut souligner aussi la mise en place de programmes transitoires permettant de procéder à l'inscription de certains dispositifs reconduits transitoirement dans l'attente du Contrat de projet 2007-2013 et qui nécessitent une affectation budgétaire dès le début de l'année.

## CONCLUSION

Le CESR déplore que les élus de la Région ne soient pas venus présenter aux commissions et à la section les éléments du débat d'orientations budgétaires.

Il regrette de ne pas avoir trouvé dans le document d'orientations budgétaires, en regard des estimations de recettes, le montant des charges incompressibles incombant à la Région du fait de la décentralisation.

Par conséquent, le CESR n'est pas en mesure d'apprécier les marges de manœuvres budgétaires comparativement à l'augmentation prévisionnelle de recettes de 7,53 %.

Le transfert de recettes de la TIPP pose problème. Ces recettes ne constituent pas une ressource fiable puisqu'elles risquent de se trouver en constante diminution (progrès technique, biocarburants). Les conseillers craignent que la Région ne compense cette diminution par la hausse de la TIPP. Il faudrait en soi consommer plus d'énergie (essence) pour moins payer (TIPP). Ceci est illogique. En outre, il serait intéressant que le Conseil Régional de Bourgogne réfléchisse à une véritable stratégie pour la Bourgogne qui lui permette de tirer profit de sa situation géographique.

Par ailleurs, le taux d'endettement est en diminution et le CESR s'en félicite.

Le CESR note avec satisfaction la présentation synthétique des programmes pluriannuels mais se montre préoccupé par l'importance du montant « restant à inscrire » qui limite les possibilités ultérieures.

Pour le CESR, cette année 2007 doit être mise à profit par la Région pour procéder à une analyse poussée des politiques menées depuis 2 ans pour une mise en perspective de politiques plus prospectives. Le CESR tient à y être associé.

**AVIS ADOPTE PAR 61 VOIX POUR  
ET 2 ABSTENTIONS**

## **EXPLICATIONS DE VOTE**



**Intervention de Michel MAILLET  
au titre de la CGT**

Le document fourni par les services de la Région souligne que le budget 2007 sera un budget de transition, marqué cependant par les incertitudes que l'on connaît :

- les incidences de la décentralisation (régionalisation d'une fraction de la TIPP, réforme de la taxe professionnelle et son principe du ticket modérateur, poids financier des compétences transférées)
- les conséquences des futurs contrats de projets 2007 - 2013

Pour autant que l'on puisse en juger par les estimations faites par les services pour les rentrées fiscales et les différentes dotations de l'État qui augmentent l'ensemble des recettes de 7,5 %, il semblerait que la situation financière régionale soit moins délicate qu'on aurait pu le penser l'année dernière. Cependant cette appréciation est à moduler du fait des inconnues qui subsistent concernant les dépenses. Et c'est à juste titre que le projet d'avis souligne que le document fourni par les services de la Région aurait dû comporter un volet reprenant les charges incompressibles, notamment en regard des compétences transférées par l'État. La communication de ces éléments aurait permis à notre assemblée de formuler un avis encore plus pertinent sur les marges de manœuvre réelles dont dispose la Région pour ses propres orientations.

Il est vrai aussi que la gestion fine des finances régionales a permis à la fois un ajustement permanent des autorisations de paiement en fonction de l'avancée des programmes, permettant ainsi de dégager des possibilités d'autofinancement et de réduire de recours à l'emprunt.

Pour autant, la complexité des mécanismes de transfert de compétences et des moyens qui en découlent entraîne une opacité et une dimension aléatoire dans la lisibilité des finances régionales telle qu'une grande majorité des bourguignons aurait bien du mal à s'y retrouver. Il en est ainsi de la réforme de la taxe professionnelle et de l'affectation aux régions d'une fraction de la TIPP, qui, de plus, cette année, peut faire l'objet d'une modulation.

La CGT l'a souligné à plusieurs reprises, la régionalisation RAFFARIN est un marché de dupes, dans lequel les grandes perdantes sont les collectivités territoriales et les populations à travers tout ce qui en découle de moyens amoindris pour développer des actions locales. Nous l'avons déjà dit l'an dernier pour l'année 2006 à l'occasion du précédent débat d'orientations budgétaires, nous le répétons cette année pour l'année 2007 : les orientations budgétaires de l'État se résument en quelques mots :

- moins de compétences et de contraintes pour l'État
- plus de compétences et de charges pour les collectivités territoriales, dont les Régions
- moins pour les citoyens et les usagers
- plus pour le capital et les actionnaires.

Nous l'affirmons plus que jamais : la nécessité d'une grande réforme de l'ensemble de la fiscalité nationale et locale devient une urgence sociale et démocratique. C'est pourquoi nous aimerions insister sur les 2 aspects les plus négatifs de la nouvelle étape de la régionalisation qui concernent les ressources des régions : la taxe professionnelle et la régionalisation d'une fraction de la TIPP.

Concernant la taxe professionnelle quelques rappels : son plafonnement à 3,5 % de la Valeur ajoutée des entreprises contraint les collectivités territoriales à prendre en charge une partie du dégrèvement prise en charge auparavant par l'État. C'est ce qu'on appelle « ticket modérateur ». Conséquences de ce nouveau régime pour la plupart des entreprises : la cotisation est plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée créée et elles sont dégrévées de la partie qui excède ces 3,5 % de la valeur ajoutée.

La CGT a des propositions pour une réforme de la taxe professionnelle. Elles s'appuient sur :

- un principe : les entreprises doivent participer aux coûts des services publics qu'elles utilisent et dont elles profitent en fonction de leurs facultés contributives. C'est l'assiette de la taxe professionnelle qui doit être réformée et non pas la taxe qu'il faut supprimer comme le réclame le MEDEF.
- une méthode : la transformation de la taxe professionnelle en un impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires
- une taxation en deux branches : une première est composée de la valeur ajoutée, de la valeur locative foncière et de la valeur locative des équipements et biens mobiliers, la seconde est assise sur les actifs financiers des entreprises et est affectée à un fond national de péréquation de la taxe professionnelle.

Concernant la régionalisation d'une fraction de la TIPP, nous proposons purement et simplement la suppression du dispositif. En effet, c'est un mécanisme à la fois compliqué et extrêmement pervers puisque s'appliquant sur des consommations de carburant qui auront tendance à baisser sous la double pression du prix et de la limitation des déplacements pour des motifs écologiques. C'est d'ailleurs de ce dernier point de vue une aberration puisque le dispositif pourrait conduire certaines Régions à favoriser les déplacements routiers au détriment d'autres moyens plus écologiques afin d'augmenter leurs recettes !!! Bien entendu, le dispositif serait à remplacer par une compensation intégrale des compétences transférées.

Naturellement, notre position concernant la TIPP nous conduit à considérer que la proposition d'augmentation du taux de la TIPP régionale proposée par la Région est inacceptable. Même si cette augmentation conduit à apporter des recettes supplémentaires à hauteur de 12 millions d'euros, elle va faire supporter aux consommateurs une charge supplémentaire (même si elle est minime) et elle introduit une inégalité entre les Régions sur les prix des carburants.

Pour revenir au débat d'orientations budgétaires, nous soutenons fortement l'idée formulée dans le projet d'avis que cette année 2007 soit mise à profit par la Région pour procéder à une analyse poussée des politiques menées depuis 2 ans, en particulier en regard de leur impact réel sur la situation de la Bourgogne et des bourguignons. De telles modifications sont intervenues en effet sur la nature et la forme de l'intervention des régions sous les effets de la régionalisation, qu'il paraît indispensable de procéder à ce bilan d'étape. Naturellement, le CESR devrait être largement associé à cette analyse quantitative et qualitative qui pourrait permettre d'infléchir, voire corriger les programmes régionaux. Nous pensons en particulier au nécessaire état des lieux à réaliser en regard des objectifs affichés dans les différents schémas : Plan Régional de Développement des Formations, Schéma Régional de Développement Economique, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Schéma régional des transports collectifs, Schéma Régional des Transports et des Infrastructures de Transports.

Où en est-on de la réalisation de ces différents schémas? Quels en sont les impacts sur la santé sociale et économique de la Bourgogne et des bourguignons ? Quels infléchissements ont-elles permis de réaliser en regard de l'état des lieux relevé notamment dans le SRDE ? Quelles sont les avancées réelles de la mise en œuvre des objectifs de démocratie participative ? Autant de réponses sont à apporter aux bourguignons, par ailleurs confrontés à des politiques nationales qui engendrent chômage, accroissement de la misère et de la précarité, désillusion voire refuge dans la violence ou l'extrémisme.

Parce qu'il reprend nombre de ses propositions, le groupe CGT votera le projet d'avis.



**Intervention de Guy BRUNET  
au titre de la Confédération paysanne**

Devant le peu d'empressement pour que les différentes commissions du CESR puissent travailler avec clairvoyance sur ce dossier, la confédération paysanne s'abstiendra et je m'explique : ce que j'ai compris sur les orientations budgétaires pour 2007 c'est simplement comment on allait ponctionner les entreprises par la taxe professionnelle, comment on allait ponctionner le contribuable par la TIPP, sans savoir à qui allait servir les recettes, je me trompe sûrement mais dans le doute je m'abstiendrai.

## **Intervention d'Eric TAUFFLIEB au titre de Force ouvrière**

Comme l'ont relevé quelques uns des membres de la Commission de Synthèse du CESR, le débat d'orientations budgétaires est un moment, purement légal, de rappel de grandes généralités. Le document qui nous est proposé est plus une réflexion sur le cadrage financier possible, notamment par rapport aux recettes, qu'une ligne politique régionale. Elément par ailleurs noté dans le projet d'avis.

Mais comment peut-il en être autrement ?

Comment se donner des marges de manœuvres budgétaires permettant une politique régionale efficace quand l'Etat vous transfère des charges lourdes sans compenser complètement la dépense engagée ?

Comment appliquer une politique régionale efficace dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux quand année après année, l'Etat fait porter aux Régions et aux autres collectivités territoriales, des parties entières de son budget dépenses. Je ne reviens pas sur la soi-disant poule aux œufs d'or de la TIPP dont on a bien compris le mécanisme pervers et le choix très encadré que confère le législateur aux exécutifs régionaux dans l'utilisation de celle-ci.

Mais comment peut-on encore être surpris par ce désengagement de l'Etat ?

Tout, depuis les lois de décentralisations, conduit naturellement vers un retrait honteux, telle une armée battue, de l'Etat en regard de ses obligations.

Nous avons déjà dénoncé avec force cet état de fait. Le résultat aujourd'hui devient parfaitement visible quotidiennement par les citoyens : recul voire disparition des services publics dans des zones où justement il faudrait les renforcer, privatisation à marche forcée des services aux citoyens (EDF, poste...) là où la solidarité de l'Etat doit jouer à plein ; toute une politique que nous avons qualifié de « démenagement du territoire », politique qui rejaillit négativement sur les budgets des collectivités.

En l'espèce, l'Etat a beau jeu d'afficher une baisse de l'impôt sur le revenu en se félicitant de la maîtrise de ses dépenses alors même qu'il n'assume plus toutes ses responsabilités.

L'INSEE vient de faire état d'une hausse globale des prélèvements fiscaux directs ou indirects et in fine c'est tout de même le contribuable qui paye la note.

Dans ce contexte, alors que la solidarité nationale ne joue presque plus son rôle et que l'Etat se défause, comment une collectivité régionale, et à fortiori locale peut faire face à tout ces engagements sans se donner les moyens ?

Avec quels moyens permettre aux plus faibles, aux salariés les plus précaires, aux citoyens les plus en difficultés de s'en sortir ?

Communiquer sur l'investissement structurant, sur les grandes infrastructures de transports, sur les aides fiscales apportées aux entreprises, quand une grande partie de la population s'inquiète de sa fin de mois et de l'avenir de ses enfants, c'est dérangeant.

Quand l'Etat décide ce que les collectivités doivent payer c'est toujours le citoyen qui régale, ce n'est pas acceptable.

Nous appelons de nos vœux une politique régionale citoyenne, une vision égalitaire des territoires et une maîtrise budgétaire au profit de tous.



## Intervention d'André FOURCADE au titre de la CFDT

*La CFDT se situe bien dans le cadre du DOB c'est-à-dire dans la phase préparatoire au budget et nous souhaitons par nos propositions contribuer à faire évoluer le projet de budget 2007 qui est en cours d'élaboration. Et c'est bien le rôle du CESR d'anticiper sur les échéances budgétaires que nous connaissons, en élaborant nos propres propositions lors de nos avis pour les transmettre à la Région. Nous devons **améliorer notre organisation et nos méthodes de travail** pour que notre assemblée soit mieux écoutée.*

### ■ Tout d'abord des **constats** :

- La qualité du document de la Région qui analyse finement le cadre et les enjeux
- La situation de la Région qui se situe dans la moyenne des régions (fiscalité, dette, effort fiscal,...)
- Les incertitudes concernant les transferts de l'Etat et l'impact des nouvelles compétences (TOS)
- Le poids de certaines participations imposées par l'Etat : TGV par exemple
- Les conditions de la décentralisation : les améliorations du service public ne sont pas compensées notamment les achats de nouvelles rames TER pour répondre à l'augmentation du trafic sont entièrement à la charge des régions
- L'importance de la fiscalité dépendant de l'automobile -18% des ressources régionales- (TIPP, Cartes grises). N'est ce pas contradictoire avec une politique de développement durable et d'économies des ressources naturelles ?

■ Et ensuite la question **du budget** dans la stratégie de la Région dont c'est l'un des actes les plus importants :

Pour la CFDT l'**impact du budget** se mesure dans les recettes (la fiscalité et les impôts) mais aussi dans les dépenses c'est-à-dire les actions engagées. Face aux besoins, la course au moins disant fiscal serait une réflexion à très courte vue.

La CFDT rappelle que **notre assemblée a voté** sans opposition, lors de la dernière plénière le 18 octobre, une proposition que vous a présenté Michel Bernard concernant **la création** par la Région **d'un péage sur les poids lourds** qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre.

■ Pour le budget 2007 il s'agira de mesurer et de **juger les orientations** qui seront traduites en lignes budgétaires. Le budget doit poursuivre en particulier **quatre objectifs** prioritaires :

1. **le développement économique** par la création et l'amélioration d'infrastructures et de services aux entreprises et aux habitants dans les territoires
2. **la défense et à la création d'emplois** en Bourgogne
3. **la lutte contre les inégalités** par exemple avec la formation professionnelle
4. **l'aménagement du territoire** bourguignon en renforçant les services publics (lycées, TER...)

■ **Enfin la CFDT sera très attentive à la traduction de ces orientations dans le projet de budget 2007** et appréciera le moment venu dans quelle mesure les propositions du CESR, que nous avons soutenues, et celles de notre organisation seront reprises par la Région.

**Intervention de Gérard MOTTET**  
**personnalité qualifiée**

Etant à la fois membre de la Commission n° 1 « Aménagement des territoires, Agriculture » associé à la Commission n° 3 « Infrastructures de transport, Environnement, Energies » et membre de la Commission de Synthèse, je partage pleinement ce qui a été dit sur les difficultés dans lesquelles nous avons travaillé pour examiner le débat d'orientations budgétaires pour 2007.

Un point soulevé par la Commission n° 1 n'ayant pas été retenu par la Commission de Synthèse, je tiens cependant à en rappeler les termes :

« La Commission n° 1 constate que la Région Bourgogne consacre une part conséquente de sa politique aux T.E.R. et s'en félicite. Elle suggère à ce sujet que les connexions entre T.E.R. et T.G.V. soient améliorées ».

En effet la Bourgogne comporte un certain nombre de gares qui sont à la fois gare T.E.R. et gare T.G.V. : Sens, Laroche-Migennes, Montbard ;

Leur rôle doit être accru en termes de possibilités d'accueil, de cohérences d'horaires, de suivi de transports.

Ainsi la gare de Montbard a un rôle important à jouer pour l'accueil de nombreux voyageurs qui souhaitent se rendre à Vézelay, par exemple, ce haut lieu avec 800 000 visiteurs par an, méritant d'être beaucoup mieux desservi à partir de Montbard.

Bien d'autres exemples peuvent être cités.

La connexion T.E.R./T.G.V. est un élément essentiel de l'aménagement du territoire.

**Intervention de Gérard ALCAZAR  
au titre du MEDEF Bourgogne**

Les permanents et surtout les élus de la région n'ayant pas jugé nécessaire de venir nous expliquer les orientations budgétaires, nous ne pouvons pas émettre d'avis sur ces orientations.

Cependant, par respect pour le travail fourni par la commission de synthèse, nous voterons l'avis.